



HABITAT



Un programme d'intérêt général pour un habitat durable, adapté et solidaire

Depuis le 1er janvier, le Département de la Dordogne pilote le Pacte territorial Dordogne-Périgord de France Rénov' sur 13 intercommunalités. Cet outil est au service de l'amélioration de l'habitat sur les volets énergétiques, la décence et l'adaptation en cas de perte d'autonomie.

Publié le 17 avril 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Conseil départemental de la Dordogne s'est vu confier par l'Etat, dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale, le pilotage du Pacte territorial Dordogne-Périgord, un dispositif dont l'objectif est d'orienter les administrés vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Le SPRH propose un accompagnement neutre et gratuit des projets de rénovation de l'habitat afin d'éviter que les ménages ne se fassent piéger par des fraudeurs ou entreprises peu scrupuleuses.

Ce dispositif est financé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Région Nouvelle-Aquitaine, et co-financé par l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), SOLHIHA, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) et 13 intercommunalités de Dordogne.

Le Pacte territorial Dordogne-Périgord, intitulé Pacte territorial France Rénov Dordogne-Périgord : un programme d'intérêt général pour un habitat durable, adapté et solidaire, a été signé pour une durée de trois ans, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027.

Le Pacte territorial Dordogne Périgord s'inscrit parfaitement dans le contexte de L'Oustal, la Maison départementale de l'habitat, avec une offre de services partenariale pilotée par le Conseil départemental et mise en œuvre par l'ADIL 24 (Association Départementale pour l'Information sur le Logement de la Dordogne), SOLIHA et le CAUE 24 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne).

Les experts historiques en matière de rénovation de l'habitat de ces structures répondent à tout type de questions (**juridiques, sociales, techniques, financières**) concernant **l'adaptation du logement pour le maintien à domicile, la rénovation de l'habitat, le logement indigne, les copropriétés etc.** dans le but :

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-programme-dinteret-general-pour-un-habitat-durable-adapte-et-solidaire-22334108?>

- › de réduire les factures énergétiques
- › d'améliorer le confort de vie
- › d'accéder à des aides financières
- › de contribuer à la transition énergétique.

Ce guichet unique est à la disposition du grand public sur l'ensemble des thématiques de l'habitat (adaptation/autonomie, rénovation énergétique, copropriétés, habitat indigne, travaux lourds...).

Le Pacte départemental Dordogne Périgord concerne le conseil et l'animation vers les ménages, publics prioritaires et filières professionnelles.

Comme pour la plateforme de rénovation énergétique départementale en 2024, les conseils et animations seront mis en œuvre par les opérateurs historiques que sont l'ADIL24, SOLIHA Dordogne Périgord et le CAUE 24 et par les intercommunalités.

- › L'ADIL 24 est la porte d'entrée de l'Espace Conseil France Rénov et apporte une information de premier niveau sur le plan administratif, juridique, social et technique.
- › SOLIHA Dordogne Périgord apporte un conseil personnalisé et renforcé notamment sur les volets techniques, financiers et sociaux.
- › Le CAUE apporte un conseil personnalisé et renforcé notamment sur les volets techniques, architecturaux et environnementaux.

La porte d'entrée de ce dispositif se situe à l'Oustal.

Pratique. **ADIL 24 au 05 53 09 89 89** ou **contact@adil24.org** ou prise de rendez-vous en ligne **<https://adil24.rdv.date/>** (<https://adil24.rdv.date/>).